

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux :

Séance du 18 mars 2021

sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire

élus en fonction : 27
présents : 22
excusés : 5 dont 5 procurations
absent : /



3^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Compte Administratif et Compte de Gestion de l'exercice 2020

3.1. Budget Principal

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires le 12 mars 2021 du Compte Administratif de l'exercice 2020 de la commune de Village-Neuf et de la note de présentation synthétique s'y rapportant.

Mme la Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions relatives à ces documents.

A l'issue de la présentation, Mme la Maire quitte la salle de séances et M. KASTLER, Adjoint, est désigné Président de séance.

Il demande au Conseil Municipal de statuer sur le Compte Administratif en question et cela conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal :

- vu la note de présentation synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui sera mise en ligne sur le site internet de la commune ;
- statuant sur le compte administratif de l'exercice 2020 ;
- à l'unanimité des voix ;
- approuve le Compte Administratif (Budget Principal) de l'exercice 2020 dont les résultats peuvent être présentés comme suit :

A. Section de fonctionnement

Résultat de clôture au 31/12/2019 :	+ 1 159 934,97 €
Part affectée à l'investissement :	- 748 131,71 €
Excédent de fonctionnement reporté :	+ 411 803,26 €
Recettes de l'exercice 2020 :	+ 5 376 805,20 €
Dépenses de l'exercice 2020 :	- 4 589 116,43 €
<u>Résultat de clôture au 31/12/2020 :</u>	<u>+ 1 199 492,03 €</u>

B. Section d'investissement

Résultat de clôture au 31/12/2019 :	+ 868,29 €
Recettes de l'exercice 2020 :	+ 1 273 296,35 €
Dépenses de l'exercice 2020 :	- 943 656,56 €
Restes à réaliser en recettes :	+0,00 €
Restes à réaliser en dépenses :	- 1 140 000,00 €
<u>Résultat de clôture au 31/12/2020 :</u>	<u>- 809 491,92 €</u>

C. Total du budget :

Excédent de fonctionnement :	+ 1 199 492,03 €
Déficit d'investissement :	- 809 491,92 €
<u>Excédent global :</u>	<u>+ 390 000,11 €</u>

Après l'adoption du Compte Administratif, Mme la Maire revient en salle de séances et le Conseil Municipal :

- à l'unanimité des voix ;
- décide de prélever la somme de **809 491,92 €** de l'excédent de fonctionnement et de l'affecter au financement de la section d'investissement ;
- approuve également le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal produit par le Comptable Public de la Trésorerie de Saint-Louis.

Ce document n'appelle pas d'observation sur la tenue des comptes qui sont identiques à ceux présentés par Mme la Maire, ordonnateur.

Pour extrait conforme :
Village-Neuf, le 23 mars 2021

La Maire,



Isabelle TRENDEL

Acte certifié exécutoire
A compter du 23 mars 2021

Village-Neuf, le 23 mars 2021



La Maire,
Isabelle TRENDEL